



### LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME & INDEPENDANT S3i

## Projet de réforme des retraites

Nous, chez S3i, on pense qu'à ce train là, ça va faire un peu tôt pour commencer à bosser, et un peu tard pour s'arrêter ..... on propose :

- Maintenir 42 annuités pour tous sans le lier au départ à la retraite à 64 ans car ceux qui auront commencé à 19 ans cotiseraient plus que ceux qui sont sortis de l'école à 24 ans.
- Rétablir les critères de pénibilité, ne pas attribuer à la médecine du travail la totale compétence dans le suivi médical pour les salariés exposés à la pénibilité. Nous pensons que les médecins traitants connaissent beaucoup mieux les salariés (en augmentant le nombre de médecins du travail manquants).
- Conserver les seniors (chez Sopra c'est « trop vieux » 45 ans dixit certains managers Sopra Steria Groupe) dans l'employabilité et leur offrir des perspectives de carrières sans que l'âge ne soit un frein à leur évolution.
- Identifier les salariés ayant été contraints et obligés à quitter leur société avec de vraies politiques d'accompagnement et de retour à l'emploi.
- Grâce à un fond spécial, attribuer aux femmes par reconstruction de carrière, les trimestres, cotisations et points retraites perdus lors de l'éducation des enfants.

La suite sur notre site : [Lien pour consultation](#)



Début de carrière un jour à 16 ans ???  
Fin de carrière demain à 64 ans ???...

## 16-64 : une bière, pas une carrière !!

### Comment un Syndirâliste se doit d'agir pour empêcher les instances de travailler ?

Tous les mois pendant 2 ou 3 jours d'affilée se tiennent les réunions des CSE dès 9h sur le site de Kléber ou 9h30 sur Latitude à PARIS. Ainsi 30 à 70 élus et membres des CSE sont conviés par la Direction.

Les Syndirâlistes : CFDT, Avenir, Solidaires Informatiques, CGT s'ingénient chaque mois à trouver de nouveaux moyens d'empêcher l'instance de fonctionner normalement.

Fin janvier, la CFDT s'est particulièrement distinguée en arrivant le plus tôt possible au CSE SSG : 8h, 8h15, qui sait ! Pourquoi ? Et bien pour réserver l'ensemble des chaises en posant sacs, vestes, et autres accessoires et ainsi empêcher intentionnellement les autres élus de participer à la réunion !

Ainsi, un élu S3i s'est vu refuser de s'asseoir sur une place libre par des membres de la CFDT en se permettant de plus de l'insulter. La Présidente de l'Instance a été obligée de faire une suspension et de rappeler les bonnes pratiques !

### QUELLE HONTE POUR CE SYNDICAT !!!!

Région Auvergne Rhône-Alpes			
Elodie BENIGNAUD	CSE-I2S	Roanne	
Sylvain PERNAUD	CSE-I2S	Lyon	07.55.63.25.08

Région Ile de France			
Jean-Pierre BATTISTI	CSE-I2S	Latitude	06.14.17.32.24
Belkacem BELBAHI	CSE-SSG	Latitude	06.40.77.29.01
Jean-Christophe LEJEUNE	CSE-SSG	Latitude	06.72.25.37.20
Thierry OLIVIER	CSE-I2S	Latitude	07.88.98.25.86

Région Occitanie			
Alain MARTINEZ	CSE-I2S	Toulouse	06.87.07.99.23

Région Provence Alpes Côte d'Azur			
Mireille DELANNOY	CSE-I2S	Aix	
Patrick VERBAEYS	CSE-I2S	Aix	06.64.12.44.32
Marc DUMONT	CSE-I2S	Sophia	06.88.88.13.50
Marta MASTERNAK	CSE-I2S	Sophia	

Région Hauts de France			
Michel BUDZICH	I2S-RP	Lille	06.85.18.26.54
Cédric FRANCOIS	I2S-RP	Lille	06.82.67.37.49

Région Provence Alpes Côte d'Azur			
Karim KESSACI	I2S-RP	Sophia	06.58.48.60.00

Région Rhône-Alpes - Auvergne			
Sylvain PELIZZONI	I2S-RP	Lyon	
Xavier PERRIN	I2S-RP	Roanne	

Région Pays de la Loire			
Yann JAFRELOT	SSG-RP	Nantes	06.14.42.75.02

Vos élus et représentants S3i  
en IDF et en régions.



## LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME & INDEPENDANT S3i

Iranian  
Lives  
Matter

Soutien à  
l'Ukraine

Cliquez ici pour voir la vidéo



### L'autonomie du salarié en forfait-jours ne lui permet pas de réduire unilatéralement son temps de travail



Dans un arrêt du 11 janvier 2023, la cour d'appel de Reims estime justifié le licenciement d'un salarié en forfait-jours qui avait utilisé deux demi-journées de travail pour effectuer des déplacements entre son domicile et son lieu de travail après avoir déménagé à plusieurs centaines de kilomètres. Pour les juges, l'autonomie du salarié en forfait-jours ne permet pas de justifier cette violation de son obligation de loyauté.

**De longs déplacements domicile-travail sur son temps de travail :** Si le salarié reconnaît qu'il s'est éloigné géographiquement de son lieu de travail à la suite de son déménagement, "ce qui est un choix personnel n'ayant pas impacté son activité", il rétorque à l'employeur que, « tenu par une convention annuelle de forfait en jours », cela lui laissait une liberté dans l'organisation de l'exécution de ses missions sans contrainte sur une plage horaire de présence.

**L'autonomie du salarié en forfait-jours ne justifie pas cette déloyauté :** Mais le conseil de prud'hommes, puis la cour d'appel, rejettent l'argumentation du salarié. Le juge estime justifié ce motif mis en avant par l'employeur. S'ils rappellent que le salarié est en droit d'établir sa résidence familiale "où bon lui semble, dès lors que son contrat de travail ne contient aucune clause spécifique sur la question", cela ne l'exempt pas de faire preuve de loyauté dans l'exécution de son contrat de travail.

**En conclusion :** Dès lors, estime la cour d'appel, "en mettant en place une organisation de son temps de travail qui ne permet pas de respecter ses obligations, et fait courir des risques juridiques à l'employeur, sans lui en référer, et en mentant sur sa présence sur un chantier, le salarié a effectivement fait preuve de déloyauté".

Pour ceux de la même génération que le Général de Gaulle... et pour les Djeunes managers à la tête de l'entreprise ... suivez l'exemple, C'EST DANS LES VIEUX POTS QU'ON FAIT LA MEILLEURE SOUPE aujourd'hui y'a pas de quoi être fier du partage de la valeur.

### WeShare 2023 : OUI cher, trop cher !!!

Notre Président Fondateur nous a annoncé fièrement, il y a quelques semaines, un nouveau plan WeSHARE 2023. TraidUnion, dans sa dernière communication, se félicitait d'un nouveau plan WeShare qu'ils plébiscitaient.

Sans bien évidemment être contre l'actionnariat salarié S3i n'a jamais fait la promotion d'un tel dispositif., S3i préconisait les années précédentes une formule levier (en vigueur chez Steria) bien plus intéressante et participative :

**A savoir :** pour une action payée par le salarié, le rajout de la plus-value de 10 autres financées par les banques. Car plus les années avancent, plus le prix de l'action au moment des plans WeShare augmente, donc plus difficile pour les salariés de participer à ce dispositif.

Pour des raisons d'enveloppe maximale d'actions offertes en abondance, l'achat est limité à 6 ou 7 actions offertes tout au plus ..... avec un prix in fine de l'action avoisinant les 190€ actuellement, S3i on ne peut pas totalement se satisfaire de ce nouveau plan WeShare 2023 ! Traid Union se félicite (**excessivement**) en disant que le rendement serait de 100% sur 5 ans et que ce plan est vraiment très avantageux.

Dans l'hypothèse où l'action est stable pendant 5 ans, et si on ramène le gain annuellement, pour 6 actions achetées et 6 gratuites à 190€ l'action, ça fait 228€ par an de gain soit 20€ par mois.

Dans ces conditions, pour S3i, l'entreprise devrait se concentrer également sur une vraie politique de revalorisation des salaires, pour donner un réel gain de pouvoir d'achat pour les salariés.

En effet, un salarié ayant une augmentation mensuelle à minima de 50€, comme certains l'ont eu, sera une opération beaucoup plus rentable pour le salarié : pour son pouvoir d'achat, pour ses cotisations, retraite, etc .....

L'argent placé étant bloqué (sauf conditions), le plan WeShare 2023 est :

**OUI CHER ! - MÊME TRÈS CHER !**

### Lille : un site en phase de réaménagement

Le CSE et la CSSCT ont été consultés dans le cadre du réaménagement du site de Lille. S3i a voté favorable pour ce projet et n'a pas d'opposition de principe sur ce réaménagement.

#### Points de vigilance et avancées :

#### S3i a demandé en CSSCT et en CSE :

- Passage de 10 à 12 places de bureaux (**obtenu par S3i**).
- La possibilité d'obtenir un bureau supplémentaire pour la MRH et la partie SALES (**en cours de discussion**).
- Obtenir plus de places si l'activité augmentait (**acté lors de la réunion de la CSSCT**).
- D'avoir des espaces « tampon » **à côté** des équipes I2S déjà présentes.
- Pas d'impacts pour les personnes venant avec leur véhicule.

Le CSE a été consulté. S3i s'est prononcé POUR car nos relais sur place nous ont remonté les problèmes à régler que nous sommes en train de gérer (cf demande S3i ci-dessus).

Les élus CGT, AVENIR notamment se sont prononcé CONTRE

Vous voulez en savoir plus, RDV sur notre site et consultez les pages dédiées à vos droits, la semaine QVT et sur les idées reçues sur le stress, burn out, ....

[Lien vers notre site](#)



S3i-france.com

Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance &amp; Ingénierie Conseil

# S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

## SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Mars 2023

Iranian  
Lives  
Matter

### LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME & INDEPENDANT S3i

Soutien à  
l'Ukraine

#### CDC Roanne : Cas de tuberculose - La direction mettra t-elle tous les moyens ?

La CSSCT I2S a été saisie suite à un cas de tuberculose déclaré sur le site de ROANNE. Ce salarié prestataire a prévenu son entreprise qui a alerté notre société le 17 Février 2023. La CSSCT, quant à elle, a été prévenue seulement le Mardi soir pour une réunion le Mercredi 22 Février matin en présence de la médecine du travail de ROANNE. Le salarié a subi des examens médicaux qui ont révélé que la tuberculose, qu'il avait contracté, était contagieuse.

Pour info : « La tuberculose est moins contagieuse que des maladies comme la grippe ou la rougeole : la transmission nécessite habituellement des contacts prolongés rapprochés (en milieu confiné). Elle dépend aussi du degré de contagiosité de la personne malade ainsi que de la durée des contacts (au minimum plusieurs heures de contact sont habituellement nécessaires).

Toutes les personnes en contact avec un cas de tuberculose ne seront donc pas systématiquement infectées, encore moins malades. D'autre part, les services médicaux en charge de traiter ces maladies ont été saisis (ULAT, ARS). Les salariés seront suivis sur une longue durée et bénéficieront d'une attention toute particulière.

Nous demandons à toutes les personnes ayant pu être en contact avec cette personne que ce soit au bureau, au réfectoire, espaces de détente, covoiturage, ... de bien vouloir se rapprocher de son médecin traitant, de la médecine du travail.

S3i REGRETTE CEPENDANT LA NON DISPONIBILITÉ DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL LORSQUE CERTAINS ÉLUS AU CSE I2S ONT VOULU LA CONTACTER. NOUS DEMANDONS À LA DIRECTION DE SUIVRE CE POINT TRÈS ATTENTIVEMENT.



CLIQUEZ SUR LE LOGO POUR ACCÉDER AU SITE  
GOUVERNEMENTAL TRAITANT DE CETTE MALADIE.

#### SODIFRANCE LYON CHARLEMAGNE

*Les élus S3i se mobilisent.*

Précédemment, la direction annonçait la fermeture du site de Charlemagne. Les élus S3i au CSE I2S se sont toujours mobilisés pour défendre les intérêts des salariés du site. Pour le moment, la Direction Immobilière (DIRIM) a pour ambition de fermer ce site pour faire des gains et augmenter la marge pour satisfaire l'appétit des actionnaires suite à l'annonce de Cyril MALARGE l'année dernière.

Lors du dernier CSE I2S, les élus S3i ont rappelé la chance (situation géographique proche de la gare Perrache, TRAM, proximité clients, évitement de Fourvière le matin et le soir, Infra Sopra à jour...) d'avoir un site comme Charlemagne pour recruter sur ICS mais aussi SSG, pour maintenir et augmenter le business avec les clients en proximité comme la Région Rhône-Alpes.

Les élus S3i ont demandé à la Direction Générale I2S de faire du « lobbying » auprès du Pôle France pour conserver le site au vu de tous les avantages qui peuvent en découler. **A suivre .....**

#### Rappel des règles du fonctionnement des commissions vs CSE

S3i vous rappelle que les commissions (CSSCT, Orientations Stratégiques, Situation financière, Activités Sociales, Développement des compétences, ....) sont des « outils » destinés à aider le CSE lorsque des décisions doivent être prises et ce afin de pouvoir voter en connaissance de cause.

Après prise en compte de leurs travaux, seul LE CSE EST SOUVERAIN dans ses décisions notamment pour les Activités Sociales, Expertises, ... PAS les Organisations Syndicales.

#### Subvention votée par le CSE pour un groupe de musique : vos élus S3i Lille MOTEURS !



Contrairement aux propos du syndicat AVENIR dans leur communication de Janvier 2023, c'est bien l'ensemble des élus du CSE I2S qui a voté pour une dotation à destination d'un groupe de musique sur Lille.

C'est-à-dire TU, CGT,.... et S3i ! Encore une fois, nous nous devons de rétablir la vérité surtout en cette période pré-électorale ou certaines Organisations Syndicales vous promettent monts et merveilles ou déclareront de TRES Gros mensonges.

#### CRH : pas encore de retour de la direction mais voyez ou vous vous situez !

La direction ne nous a pas encore fait un retour sur les CRH au niveau national. Tout ce que nous savons pour le moment, c'est que la direction a appliqué les recommandations S3i ! **L'augmentation, « quand elle a lieu », ne sera pas inférieure à 2% pour ceux ayant un salaire brut < 2500 €.** S3i espérait mieux et souhaite un geste supplémentaire à venir.

La direction nous fera un retour sur les CRH au prochain CSE. Nous vous tiendrons informés.

En attendant, vous pouvez toujours voir où vous vous situez en consultant ce site Internet traitant du baromètre des salaires IT en 2023 :

<https://www.seyos.fr/barometre-salaires/>



### LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME & INDEPENDANT S3i

#### Quand illettrisme et Alzheimer riment avec Solidaires Informatique !!

(Droit de réponse de S3i sous forme d'explication de texte pour ceux qui ne comprennent jamais rien)

S3i se réjouit de voir que les élus Solidaires lisent nos communications. Dans leur communication de Février, ils nous reprochaient de dire que le syndicalisme ne doit pas être un frein à l'évolution de carrière. L'interprétation, qu'ils en font, est : « Est-ce à dire que si vous êtes élu S3i, il vous suffira de caresser la direction dans le sens du poil pour en obtenir des avantages personnels ».

Nous, chez S3i, considérons que faire du syndicalisme (défendre l'intérêt des salariés) ne doit effectivement pas être un frein à l'évolution de carrière. Les élus Solidaires reprochent-ils ce comportement ? Pensent-ils que, dès lors où les salariés s'engagent, ils doivent être forcément sanctionnés ? Est-ce à dire que Solidaires prône la discrimination syndicale ? Ce qui est contraire à tout ce que les syndicats dénoncent et au droit (article L. 1132-1 du Code du travail). S3i le répète : **faire du syndicalisme ne doit pas être un frein, ni une prise de risque (dixit la CFDT comme quoi on est pas sectaire à reprendre cette info), à l'évolution de sa carrière.**

En revanche, nous rappellerons à Solidaires, et à son futur ancien élu au CSE SSG, que la défense de l'intérêt collectif mais aussi des cas isolés de salariés est bien une des priorités de S3i, contrairement aux combats personnels de certains élus Solidaires qui font du syndicalisme une défense de leurs intérêts perso, de leurs avantages en tant qu'élus. A l'image de leur élu au CSE alias « Nono le Nantais » qui n'a plus ses augmentations récurrentes (2019 à 2022) du fait de la perte du secrétariat du CSE SSG, et qui, depuis n'arrête pas de s'exciter telle une puce contre S3i.

**Cf Communication S3i de Novembre 2021.**

Youpi ! Merci Président !  
J'ai gagné le Loto et je me barre de l'entreprise avec un gros chèque !...  
J'm'en fou des salariés et de l'éthique !  
Youpi ! C'est de l'argent que les salariés ne toucheront pas !



Une nouvelle tranche de vie pour « Nono le Nantais »

En Novembre 2023, pour me défendre  
et préserver mes intérêts, je vote S3i



S3i est un syndicat :

- Indépendant et sans attache politique, qui n'a aucun financement public. Vos cotisations sont nos seules ressources.
- Pragmatique, à votre écoute et qui prône le dialogue plutôt que l'affrontement.
- Qui défend vos droits, vos intérêts et vous accompagne face au management.
- Qui met tout en œuvre pour maintenir et augmenter votre pouvoir d'achat.
- Qui vous représente partout dans l'entreprise.
- Qui milite pour une plus juste redistribution des valeurs produites par l'entreprise, l'égalité hommes/femmes.
- Qui est présent à vos côtés et pas uniquement au moment des élections.

Je souhaite être **contacté** :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Entreprise : .....

Ville et code postal de l'entreprise : .....

A retourner à :

Syndicat S3i

C/O ABC LIV

47 Rue Marcel DASSAULT

92514 BOULOGNE

BILLANCOURT CEDEX

ou par Email :

[contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)



Si vous souhaitez adhérer à un syndicat réellement démocratique, qui est toujours là pour défendre l'intérêt des salariés, qui ne se prend pas la tête, et qui a un humour caustique et décalé, alors [cliquez ici](#) pour devenir adhérent S3i ou soutenir S3i.

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet :

<http://www.S3i-france.com>

Pour nous contacter : [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)